

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal tenue à la salle de l'hôtel de ville à laquelle sont présents messieurs les conseillers Lucien Proulx, Magella Warren, Renaud Camirand, Michel Méthot, Donald Rehel, Robert Daniel et G.-Réjean Cabot et madame la conseillère Doris Bourget sous la présidence du maire, monsieur André Boudreau. Sont également présents monsieur Félix Caron, directeur général, et madame Gemma Vibert, greffière.

Monsieur le maire annonce l'ouverture de la séance à 19 h 30.

**RÉS. NO. 168-2014 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Lucien Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière.

**RÉS. NO. 169-2014 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

La greffière s'étant conformée aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, elle est dispensée de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 juin 2014.

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Donald Rehel et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère que ledit procès-verbal soit et est approuvé tel que rédigé par la greffière.

**RÉS. NO. 170-2014 : AVIS DE MOTION**

Monsieur le conseiller Robert Daniel donne avis de motion que lors d'une prochaine séance, il y sera présenté un règlement décrétant une dépense et un emprunt de 651 429 \$ pour l'acquisition de véhicules et équipements pour le département des travaux publics et pour la construction d'un entrepôt pour le sel de voirie.

**RÉS. NO. 171-2014 : COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION – AVIS D'AUDITIONS CONCERNANT DEUX RECOURS EN RÉVISION DE DÉCISION**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Magella Warren et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère de mandater Me Caroline Pelchat de l'étude Tremblay Bois Mignault Lemay, avocats, pour représenter la Ville de Percé dans le cadre des deux recours en révision de décision déposés à la Commission d'accès à l'information, et portant les numéros de dossier 1007577 et 1007666.

**RÉS. NO. 172-2014 : LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE COIN-DU-BANC – DEMANDE DE RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DE TOUTE TAXE FONCIÈRE**

Suite à l'avis reçu de la Commission municipale du Québec concernant la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière présentée par La Société Historique de Coin-du-Banc pour l'immeuble situé au 294, route 132 Est à Percé, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller G.-Réjean Cabot et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère que la Ville de Percé ne s'objecte pas à ce que cette reconnaissance soit accordée et laisse à la Commission le soin de se prononcer sur l'admissibilité de cet organisme conformément à la *Loi sur la fiscalité municipale*.

\*\*\*\*\*

## **RÉSULTATS DES INDICATEURS DE GESTION POUR L'ANNÉE 2013**

Les résultats des indicateurs de gestion de la municipalité pour l'année 2013 sont déposés au conseil.

\*\*\*\*\*

### **RÉS. NO. 173-2014 : APPROBATION DES COMPTES**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Renaud Camirand et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère d'approuver la liste des déboursés émis au cours de la période du 29 mai au 30 juin 2014 et totalisant un montant de 275 142,39 \$, et d'autoriser le paiement des dépenses faisant l'objet de la liste des comptes à payer au 2 juillet 2014 au montant de 236 163,65 \$.

Je, soussignée, Caroline Dégarie, trésorière, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses précitées sont autorisées.

---

**Caroline Dégarie,  
Trésorière**

### **RÉS. NO. 174-2014 : HONORAIRES PROFESSIONNELS ET DÉBOURSÉS – DOSSIER D'ENQUÊTE EN ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE**

Conformément à la résolution numéro 17-2014 adoptée le 14 janvier 2014 concernant l'assumption des frais raisonnables d'honoraires professionnels engagés par la personne visée par la plainte, dans le dossier CMQ-64942, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Donald Rehel et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère d'autoriser le paiement de la facture n° 94967 de Tremblay Bois Mignault Lemay, avocats, au montant de 2 769,57 \$ taxes incluses.

Je, soussignée, Caroline Dégarie, trésorière, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est autorisée au poste :

**02.190.00.412 Services juridiques**

---

**Caroline Dégarie,  
Trésorière**

### **RÉS. NO. 175-2014 : FACTURES DE HUARD ÉLECTRIQUE INC.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller G.-Réjean Cabot et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère d'autoriser le paiement des factures suivantes de Huard Électrique inc. :

<u>Facture</u>	<u>Date</u>	<u>Montant</u>	<u>Objet</u>
5714	11 juin 2014	4 987,44 \$	Installation d'un système de surveillance par caméra à la halte routière de Coin-du-Banc
5715	11 juin 2014	5 628,49 \$	Installation d'un système de surveillance par caméra à l'hôtel de ville

D'approprier les crédits nécessaires au paiement de ces dépenses, soit un montant net de 9 576 \$, par un virement de l'excédent de fonctionnement non affecté au compte excédent de fonctionnement affecté – activités d'investissement.

**RÉS. NO. 176-2014 : DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 9 – 9231-3220 QUÉBEC INC. / CONSTRUCTION GMHG INC. – CONTRAT « CONSTRUCTION D'UN GARAGE MUNICIPAL SUR LA ROUTE LEMIEUX »**

---

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Donald Rehel et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère d'accepter le décompte progressif n° 9, au montant de 58 249,70 \$ taxes incluses, présenté par 9231-3220 Québec inc. / Construction GMHG inc., en date du 5 juin 2014, et représentant le solde de la facturation des travaux et de la retenue effectuée sur les décomptes précédents dans le cadre du contrat « Construction d'un garage municipal sur la route Lemieux », et d'en autoriser le paiement, tel que recommandé par Vachon Roy Architectes;

D'imputer cette dépense au règlement numéro 455-2013 décrétant une dépense et un emprunt de 1 133 068 \$ pour la construction d'un garage municipal sur la route Lemieux.

**RÉS. NO. 177-2014 : DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 1 – EXCAVATION BERNARD & GENE CAHILL INC. – CONTRAT « RÉFECTION DE LA RUE SAINTE-ANNE »**

---

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Lucien Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère d'accepter le décompte progressif n° 1, au montant de 443 566,64 \$ taxes incluses, présenté par Excavation Bernard & Gene Cahill inc., en date du 4 juillet 2014, dans le cadre du contrat « Réfection de la rue Sainte-Anne », et d'autoriser le paiement d'un montant de 399 209,98 \$ tel que recommandé par BPR Infrastructure inc.;

D'approprier les crédits nécessaires au paiement de cette dépense à même la subvention à recevoir dans le cadre du *programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013*.

**RÉS. NO. 178-2014 : MARGE DE CRÉDIT**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Magella Warren et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère d'autoriser la trésorière, madame Caroline Dégarie, à procéder à l'ouverture d'une marge de crédit, à la Caisse populaire Desjardins du Littoral gaspésien, dans le cadre du projet de réfection de la rue Sainte-Anne financé à même la subvention à recevoir du *programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013*;

D'autoriser le maire, monsieur André Boudreau, et la trésorière, à signer, pour et au nom de la Ville de Percé, tous les documents requis et nécessaires pour donner plein et entier effet à la présente résolution.

\*\*\*\*\*

**RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION  
– HÔTEL DE VILLE : RÉFECTION DU PAREMENT EXTÉRIEUR (TRAVAUX DE PEINTURE)**

---

Le directeur général informe le conseil qu'aucune soumission n'a été reçue suite au troisième appel d'offres fait par voie d'invitation écrite relativement à la réalisation des travaux de peinture de l'extérieur de l'hôtel de ville.

Il mentionne que la Ville évalue actuellement avec l'architecte les scénarios qui peuvent être envisagés pour la réalisation de ces travaux. Des recommandations seront présentées au conseil lors de la prochaine séance.

\*\*\*\*\*

**RÉS. NO. 179-2014 : CAMPING DE LA BAIE-DE-PERCÉ**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Lucien Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère d'autoriser le directeur général, monsieur Félix Caron, à signer, pour et au nom de

la Ville de Percé, la demande d'inscription et modification et la demande d'attestation auprès de Camping Québec pour le Camping de la Baie-de-Percé (établissement 198520).

**RÉS. NO. 180-2014 : ENTRETIEN – SECTEUR DU MONT SAINTE-ANNE**

Vu l'apparence de conflit d'intérêts, il est noté que monsieur le conseiller Michel Méthot a divulgué son intérêt dans ce dossier et n'a participé ni à la discussion ni aux délibérations ni à l'adoption de cette résolution.

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Donald Rehel et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère d'autoriser le directeur général, monsieur Félix Caron, à signer, pour et au nom de la Ville de Percé, le contrat de services à intervenir avec le Géoparc de Percé, Coop de solidarité relativement à des travaux d'entretien (nettoyer les toilettes, vider les poubelles, ramasser les ordures sur le sol) dans le secteur du mont Sainte-Anne et l'ouverture et la fermeture matin et soir de la barrière à l'entrée du chemin du mont Sainte-Anne, au cours de la saison estivale 2014, et ce, pour un montant de 2 000 \$ plus taxes, si applicables.

Je, soussignée, Caroline Dégarie, trésorière, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est autorisée au poste :

**02.629.00.495      Entretien haltes routières**

---

**Caroline Dégarie,  
Trésorière**

**RÉS. NO. 181-2014 : FONDS D'AIDE AUX INITIATIVES RÉGIONALES (FAIR), VOLET 4**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Magella Warren et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère d'autoriser le directeur de l'aménagement et de l'urbanisme, monsieur Ghislain Pître, à présenter un projet dans le cadre du volet 4 « Soutien au développement des municipalités locales » du programme d'aide financière *Fonds d'aide aux initiatives régionales (FAIR)*, pour un montant maximal de 33 333 \$ incluant la contribution de la municipalité établie à 10 %;

**DE** l'autoriser à signer, pour et au nom de la Ville de Percé, tout document relatif à la présentation et, le cas échéant, à la gestion du projet;

D'autoriser le maire, monsieur André Boudreau, à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec la Municipalité régionale de comté Le Rocher-Percé.

**RÉS. NO. 182-2014 : JUGEMENT DE LA COUR SUPÉRIEURE  
VILLE DE PERCÉ C. TRANSPORT DEAN BOYE INC. (DOSSIER 110-17-000519-117)  
INSCRIPTION EN APPEL PAR TRANSPORT DEAN BOYLE INC.**

**ATTENDU QUE** le 20 mai 2014, l'Honorable Pierre Ouellet, juge à la Cour supérieure, a rendu un jugement, accueillant la requête introductive d'instance de la Ville, dans la cause « Ville de Percé c. Transport Dean Boyle inc. » (dossiers : 110-17-000519-117);

**ATTENDU QUE** le 18 juin 2014, ce jugement a été inscrit en appel par la partie défenderesse;

**ATTENDU QUE** Me Monia Minville de l'étude Cyr & Minville, avocates, a comparu pour préserver les droits de la Ville;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Donald Rehel et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère de mandater Mme Monia Minville pour assurer la défense de la Ville dans le cadre de cet appel.

**RÉS. NO. 183-2014 : PROJET « RÉFECTION DE LA RUE SAINTE-ANNE »  
– CONTRÔLE QUALITATIF DES SOLS ET MATÉRIAUX »**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Doris Bourget et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère d'accepter l'offre de services professionnels de LVM, en date du 6 juin 2014, au montant de 12 793 \$ plus taxes, relativement au contrôle qualitatif des sols et matériaux dans le cadre du projet de réfection de la rue Sainte-Anne;

D'approprier les crédits nécessaires au paiement de cette dépense, soit un montant net de 13 268 \$, par un virement de l'excédent de fonctionnement non affecté au compte excédent de fonctionnement affecté - activités d'investissement.

**RÉS. NO. 184-2014 : SOUSSION – FOURNITURE D'UN CAMION DE DÉNEIGEMENT 4 X 4 USAGÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** suite à l'appel d'offres sur invitation relativement à la fourniture d'un camion de déneigement 4 x 4 usagé, une seule soumission a été reçue, soit :

- Les Excavations de la Chaudière inc. : 109 226,25 \$ taxes incluses (International, année 2010)

**CONSIDÉRANT QUE** cette soumission est conforme aux exigences de l'appel d'offres;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Donald Rehel et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère d'accepter ladite soumission;

D'imputer cette dépense au Règlement numéro 476-2014 décrétant l'acquisition de véhicules, machinerie et équipements pour le département des travaux publics et un emprunt de 300 000 \$.

**RÉS. NO. 185-2014 : PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL  
– REDDITION DE COMPTES 2013**

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports a versé une compensation de 155 667 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2013;

**ATTENDU QUE** les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

**ATTENDU QUE** la présente résolution est accompagnée de l'**annexe A** identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

**ATTENDU QU'**un vérificateur externe a présenté dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**annexe B** dûment complétée et un **rapport spécial de vérification externe** dûment complété;

**POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Donald Rehel et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère que la Ville de Percé informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du *Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local*.

**RÉS. NO. 186-2014 : OFFRE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC  
– ENTRETIEN D'HIVER DE CHEMINS**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Transports du Québec (MTQ) propose à la Ville de Percé un contrat d'entretien d'hiver pour les chemins de Saint-Isidore (route des Pères), Val-d'Espoir, la route Lemieux et la route 132 entre Anse-à-Beaufils et Coin-du-Banc, aux conditions suivantes :

- 415 566,36 \$
- 46,5 km

- Saison hivernale 2014-2015 (18 octobre au 24 avril) renouvelable, par tacite reconduction, pour une ou deux périodes additionnelles et successives de 12 mois chacune;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a effectué le déneigement pour le MTQ, dans le secteur Saint-Isidore/Val d'Espoir, au cours des trois dernières années et que ce secteur est compris dans l'offre actuelle;

**CONSIDÉRANT QUE** le fait que Ville doit circuler dans les secteurs faisant l'objet de l'offre pour se rendre dans les routes municipales sous sa responsabilité et le fait que le nouveau garage municipal est maintenant localisé au centre du circuit, font qu'il est opportun pour la Ville d'étendre ses opérations de déneigement sur ce territoire;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Donald Rehel et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère que le conseil municipal accepte l'offre du MTQ et autorise le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat à intervenir entre les parties.

**RÉS. NO. 187-2014 : RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – AGRANDISSEMENT D'UN GARAGE PRIVÉ AU 1369, ROUTE 132 OUEST 132 OUEST, CAP D'ESPOIR**

---

**CONSIDÉRANT QUE** le 9 juin 1998, la Ville de Percé a adopté le règlement numéro 262-98 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à un amendement au règlement numéro 262-98 adopté le 23 septembre 2008, la délivrance de permis pour la construction de nouvelles remises ou l'agrandissement de remises existantes et le contrôle de leur architecture sur l'ensemble du territoire de la ville de Percé, est assujettie à l'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'architecture des constructions;

**CONSIDÉRANT** la demande présentée pour la construction d'un garage privé de 28' x 28' au 1369, route 132 Ouest, Cap d'Espoir;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande, accompagnée de plans, a été soumise au comité consultatif d'urbanisme le 11 juin 2014;

**CONSIDÉRANT QU'**après étude de cette demande, le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans;

**POUR CES CONSIDÉRATIONS, IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Doris Bourget et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère que le conseil approuve les plans tels que déposés par les propriétaires.

**RÉS. NO. 188-2014 : ZONAGE AGRICOLE – DEMANDE DE M. DONALD GAUDREULT ET MME SONIA GAUDREULT – UTILISATION À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE DU LOT 925 PTIE, CANTON DE PERCÉ**

---

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Doris Bourget et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère de recommander, auprès de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec, la demande de monsieur Donald Gaudreault et madame Sonia Gaudreault relativement à l'utilisation, à une fin autre que l'agriculture, d'une partie du lot 925, Rang A, canton de Percé, sur une superficie totale de 20,5 hectares.

**RÉS. NO. 189-2014 : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – JOUJOUTHÈQUES**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Robert Daniel et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère d'accorder aux bibliothèques de Cap d'Espoir et de Val d'Espoir, pour l'année 2014, une aide financière de 200 \$ chacune pour les dépenses d'opération des joujouthèques aménagées dans leurs locaux.

Je, soussignée, Caroline Dégarie, trésorière, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est autorisée au poste :

02.701.90.499      Comité famille – MADA      400 \$

---

Caroline Dégarie,  
Trésorière

**RÉS. NO. 190-2014 : COMITÉ JEUNESSE DE CAP-D'ESPOIR – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Lucien Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère d'accorder une aide financière de 750 \$ au Comité jeunesse de Cap d'Espoir dans le cadre de son projet d'acquisition de deux buts pour le club de soccer.

Je, soussignée, Caroline Dégarie, trésorière, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est autorisée au poste :

02.629.00.721      Équipements municipaux      750 \$

---

Caroline Dégarie,  
Trésorière

**RÉS. NO. 191-2014 : MALBAY FESTIVAL**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Robert Daniel et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère que la Ville de Percé autorise le *Malbay Festival*, conformément à l'article 7 du *Règlement numéro 461-2013 concernant les nuisances*, à tenir ses activités jusqu'à 2 h 30 du matin, du 24 au 28 juillet 2014.

**AFFAIRES NOUVELLES**

**RÉS. NO. 192-2014 : MOTION DE FÉLICITATIONS**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le maire et résolu à l'unanimité d'adresser une motion de félicitations à la sculpeure Renée Mao Clavet qui s'est vu décerner le Prix du Conseil des arts et des lettres « Œuvre de l'année en Gaspésie » pour son œuvre monumentale *En mémoire d'Elle*.

\*\*\*\*\*

**L'OASIS DE PERCÉ**

Monsieur le maire souligne la reconnaissance d'engagement au développement rural accordée, par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, à l'Oasis de Percé pour sa contribution au développement de la MRC du Rocher-Percé, faisant ainsi de cet organisme un finaliste régional dans le cadre des Grands Prix de la ruralité 2014.

Monsieur le maire souhaite bonne chance à cet organisme pour la finale nationale.

Aucune autre affaire nouvelle n'étant portée à l'attention du conseil, monsieur le maire annonce l'ouverture de la période de questions.

**ADVENANT 20 h 57**, monsieur le conseiller Lucien Proulx propose la levée de la présente séance.

---

**ANDRÉ BOUDREAU,  
MAIRE**

---

**GEMMA VIBERT,  
GREFFIÈRE**

En signant ce procès-verbal, je reconnais que je signe toutes et chacune des résolutions qu'il contient.

---

**ANDRÉ BOUDREAU,  
MAIRE**